

La MSA de Picardie sur les territoires

1^{er} juillet 2020

Malgré la crise Covid-19, les collaborateurs de la MSA de Picardie sont restés mobilisés afin de vous garantir une continuité et une qualité de service.

Suite au déconfinement, comme beaucoup d'établissements accueillant du public, la MSA a opté pour une réouverture progressive. Un laps de temps a été nécessaire afin de mettre en place toutes les dispositions organisationnelles et logistiques pour vous accueillir dans des conditions de sécurité dans chacune de nos agences, conformément aux recommandations sanitaires en vigueur.

Voici les grandes étapes de la reprise d'activité de la MSA de Picardie :

- **Depuis le 11 mai** : Retour sur le terrain des conseillers en prévention des risques professionnels.
- **Depuis le 5 juin** : Reprise des rendez-vous avec les infirmiers et médecins du travail.
- **Depuis le 9 juin** : Accueil sur rendez-vous dans les 3 agences principales (Boves, Beauvais et Laon), et reprise des rendez-vous avec les médecins et dentistes conseil.
- **Depuis le 17 juin** : Les conseillers sociaux et les conseillers en protection sociale accueillent à nouveau des adhérents et exploitants sur rendez-vous dans les 3 agences
- **A partir du 15 juillet** : Réouverture des agences MSA de Vervins, Château-Thierry, Grandvilliers, Abbeville et le bureau médical de Chantilly
- **A partir du 22 juillet** : Réouverture des agences MSA de Péronne et Soissons
- **A partir du 29 juillet** : Réouverture des agences MSA de Compiègne, Saint-Quentin et Montdidier

Découvrez les différents métiers de la MSA à votre service :



LES AGENTS D'ACCUEIL OU TÉLÉCONSEILLERS

Les agents d'accueil ou les téléconseillers sont souvent vos premiers interlocuteurs. Ils vous apportent leur expertise sur les formalités administratives de votre dossier de protection sociale.

Pour convenir d'un rendez-vous téléphonique ou en agence avec l'un de nos conseillers, réalisez une demande en ligne sur le site picardie.msa.fr depuis « Mon espace privé » ou téléphonez au 03 22 80 60 02 de 9h à 17h.

LES CONSEILLERS EN PROTECTION SOCIALE

Les conseillers en protection sociale accompagnent les exploitants et entreprises agricoles dans leur quotidien (installation, statut social, embauche d'un salarié, études retraite, cession d'activité...) afin qu'ils bénéficient de l'ensemble des services de la MSA.

Pour convenir d'un rendez-vous téléphonique ou en agence avec l'un de nos conseillers, réalisez une demande en ligne sur le site picardie.msa.fr depuis « Mon espace privé » ou téléphonez au 03 22 80 60 02 de 9h à 17h.



LES CONSEILLERS SOCIAUX

Les conseillers sociaux interviennent auprès des familles, actifs et seniors pour étudier toute situation individuelle à caractère social (éprouement, difficultés financières, reconversion...) et mènent parallèlement des actions collectives (Forum Entrée dans la vie Active, Avenir en soi, Aide au répit...).

Comment faire appel à eux ?

Dans ce contexte singulier, le service d'Action Sanitaire et Sociale (ASS) de la MSA Picardie, est plus que jamais mobilisé pour assurer une continuité de service public et d'accompagnement, notamment en direction de nos concitoyens les plus fragiles. Même si les actions collectives sont stoppées jusque début septembre, l'accompagnement individuel est maintenu.

Pour convenir d'un rendez-vous téléphonique avec un conseiller social, réalisez une demande en ligne sur le site picardie.msa.fr depuis « Mon espace privé » ou téléphonez au 03 22 80 60 02 de 9h à 17h.



LES CONSEILLERS EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les conseillers en prévention des risques professionnels accompagnent les entreprises pour améliorer les conditions de travail des salariés, et pour sensibiliser à la prévention des risques professionnels. Dans ce contexte, ils proposent des actions d'accompagnement aux entreprises et exploitants dans le cadre de leur reprise d'activité.

Pour solliciter les conseillers en prévention des risques professionnels, envoyez un email à santesecuritetravail.blf@picardie.msa.fr.





LES MÉDECINS ET INFIRMIERS DU TRAVAIL

Les médecins du travail pourvoient à la surveillance médicale des salariés (visites d'embauche, de reprise...), et interviennent auprès des entreprises pour promouvoir la santé et la sécurité au travail. Les infirmiers du travail, sous délégation des médecins, réalisent des visites médicales et participent à des actions de prévention en milieu professionnel. Compte tenu du contexte, ils peuvent aussi accompagner les entreprises dans leurs reprises d'activités en sécurité.

Pour faire appel aux médecins et infirmiers du travail, envoyez un email à santesecuritetravail.blf@picardie.msa.fr.

LES MÉDECINS ET DENTISTES CONSEIL

Les médecins et dentistes conseil assurent une activité de conseil auprès des assurés lors d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, tout en contribuant aux actions de prévention santé.

Pour convenir d'un rendez-vous, réalisez une demande en ligne sur le site picardie.msa.fr depuis « Mon espace privé » ou téléphonez au 03 22 80 60 02 de 9h à 17h.

